

Pierre Poivre : rapport de son administration pendant les années 1766 -1767

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30 f°231

Poivre fait le compte rendu de son administration pendant les années 1766-1767. L'intitulé du manuscrit laisse supposer un rapport sur l'ensemble de l'intendance de Poivre, mais le manuscrit se termine à la fin de l'année 1767.

=====

Récapitulation

du compte rendu par le Sieur Poivre Intendant de la Marine, de son administration des Isles de France et de Bourbon ;

Pendant six années, depuis le premier août mille sept cent soixante six jusque et compris le mois d'août mil sept cent soixante douze.

=====

Les malheurs de la guerre dernière ayant mis notre Compagnie des Indes dans l'impossibilité de continuer les dépenses qu'exigeait l'administration des Iles de France et de Bourbon, qui lui avaient été cédées en toute propriété pour la facilité de son commerce, elle en avait fait la rétrocession au Roi en mille sept cent soixante quatre.

En avril mille sept cent soixante six, je fus appelé de ma province à Paris, par le ministre de la Marine, pour aller en qualité de commissaire pour Sa Majesté, établir l'administration royale dans ces îles.

Très éloigné d'avoir sollicité une commission dont je connaissais toutes les difficultés, je ne l'acceptai qu'avec beaucoup de peine, et par la seule raison que je me sentais capable de remplir l'objet principal des projets du Gouvernement sur l'Isle de France, qui était d'y introduire la culture des épicerie fines. Pendant dix huit années de voyage aux Indes, j'avais fait beaucoup de recherches sur cet objet, et j'avais acquis les connaissances nécessaires pour réussir à rendre à l'Etat un service aussi important.

Je fus associé pour mon administration à un chef militaire, à qui on donna le grade de colonel et le titre de Commandant des deux îles. Je me préparai à Paris, je sollicitai, et j'obtins en grande partie ce qui était nécessaire pour le succès de notre administration. On nous remit un corps de législations pour les deux colonies que nous allions administrer, les pièces dont nous avons besoin, et entre autre un Mémoire du Roi qui devait nous servir d'instructions communes, auxquelles il nous était spécialement ordonné de nous conformer lorsque nous serions sur les lieux. Ce mémoire contenait toutes les vues du gouvernement sur les deux colonies, et nous traçait par conséquent nos devoirs, la marche et le plan d'administration que nous devons suivre pour le remplir.

En acceptant la place d'administrateur des Iles de France et de Bourbon, j'avais avoué au ministre que n'ayant jamais servi dans les ports, j'ignorais entièrement la forme établie pour la tenue des écritures relatives à la comptabilité. J'avais demandé d'être déchargé des détails de bureaux et des écritures, et d'être secondé dans cette partie par un sujet expérimenté, capable d'y établir la règle et de la maintenir. En conséquence on avait tiré de Brest le Sr Gonet, qui ayant travaillé plusieurs années dans les bureaux de ce port, était supposé assez instruit pour me

bien seconder. Le Mémoire du Roi sur la comptabilité me l'annonçait comme un sujet éclairé dans lequel il m'était ordonné d'avoir toute confiance.

Cet officier d'administration avait été expédié dès le mois d'août mil sept cent soixante six, avec l'ingénieur en chef de l'Isle de France, pour se rendre promptement dans cette île, en prendre possession au nom du Roi, et y préparer tout ce qui serait nécessaire à l'administration royale.

Vers la fin de l'année, M. Dumas se rendit au port de Lorient pour s'y embarquer, et je fus expédié quelques jours après, avec le grade de commissaire général de la Marine et les provisions de commissaire du Roi pour remplir la fonction d'intendant des deux îles.

Il avait été décidé que M. Dumas, Commandant, s'embarquerait sur la flûte *la Garonne*, et que je m'embarquerais sur le navire de la Compagnie des Indes *le Dauphin*, destiné à porter à l'Isle de France un chargement, tant pour le compte du Roi que pour celui de la Compagnie, laquelle avait conservé le privilège exclusif de son commerce des Indes et de l'approvisionnement des îles.

La flûte *la Garonne*, jaugée à environ sept cents tonneaux, et chargée sous les yeux des agents de la Compagnie, n'a emporté outre ses vivres de campagne, que soixante-dix tonneaux d'effets pour le compte du Roi, et ces effets n'étaient que du lest. En sortant du port, elle parut surchargée et sa figure noyée. Les intéressés à la conservation du privilège de la Compagnie, témoins d'une opération si contraire à ce privilège, en murmurèrent, se plainquirent et firent parvenir leurs plaintes jusqu'au Ministre.

Cette flûte surchargée fut forcée de rentrer dans le port ; le Ministre instruit de ce retour, de l'atteinte portée au privilège de la Compagnie, et de l'abus par lequel la nouvelle administration débutait, ordonna le déchargement et la visite des effets embarqués.

M. Choquet reçut ordre de suivre cette opération. M. Dumas et moi reçûmes celui d'y assister. La flûte était mouillée au Port-Louis, les scellés furent apposés sur ses écoutilles, à la réserve de celle de la fosse aux câbles, qui communique avec tout le reste de la cale, et n'en est séparée, au plus, que par des cloisons également faciles à lever et à replacer. La flûte resta ainsi trois jours, au Port-Louis avant de se rendre à Lorient, où, suivant l'ordre du Ministre, le déchargement et la visite devaient se faire. L'écoutille ouverte pendant trois jours opéra merveilleusement, et tout ce qui ne devait pas paraître à la visite de Lorient n'y parut point.

Le prétexte qu'on avait pris pour ne point apposer les scellés sur l'écoutille de la fosse aux câbles, était que la flûte, étant en mouillage au Port-Louis, pouvait avoir besoin de ses manœuvres. On ignorait sans doute qu'on pouvait les placer dans l'entrepont.

Cependant le bâtiment se rendit à Lorient, il y fut déchargé et visité. On n'y trouva rien : on dressa un procès-verbal par lequel la flûte *la Garonne* fut reconnue pour être le premier bâtiment sorti de Lorient sans la moindre pacotille. Alors M. Dumas et les intéressés déclamèrent contre ceux qui avaient, disaient-ils, trompé les Ministres. Bientôt, ma conduite éloignée de toute espèce de trafic et d'affaires de commerce, me firent dès lors regarder comme un administrateur dangereux : je fus soupçonné, très injustement, d'être l'auteur de l'avis donné au Ministre. Il se forma contre moi une conspiration de tous les intéressés à un commerce frauduleux. On ne me laissa pas partir de Lorient sans me faire connaître tout ce que la cupidité furieuse de se voir contrarié dans ses projets dictait de haine contre moi, tous ce qu'on me préparait de vengeance, lorsque nous serions arrivés au lieu de notre destination.

Ce soupçon injuste et le ressentiment qu'on en conçut contre moi, ainsi que le désir de faire une prompte fortune, ont été les motifs de la conduite extraordinaire qui a été tenue à mon égard pendant seize mois.

Embarqué le 9 mars 1767 [7 mars¹], sur le navire *le Dauphin*, je suis arrivé à l'Isle de France le 17 juillet suivant. M. le Commandant m'y avait devancé depuis trois jours sur la flûte *la Garonne*.

*

Administration des Iles de France et de Bourbon pendant l'année mille sept cent soixante sept.

=====

J'ai trouvé la colonie dans un état d'abandon et de dépérissement incroyable : tout y était à faire ou à réparer. Point de moyen, point de subsistance, point de culture. Les troupeaux détruits, les forêts de l'île dévastées sur les cotes et dans les quartiers anciennement mis en valeur. Les terrains de ces quartiers devenus presque stériles ; les cultivateurs découragés, écrasés sous le poids de leurs dettes, sans facilité, sans volonté de les payer, sans goût, sans connaissance pour l'agriculture. Un malheureux esprit d'agiotage avait saisi nombre d'habitants de l'île, et avait fait autant de brocanteurs : une cupidité pour ainsi dire générale, désespérée de ne pouvoir se satisfaire ou de ne pouvoir se libérer dans une île pauvre où on ne trouvait plus que des pierres et des bois très éloignés, avait divisé la plus grande partie des esprits et partagé la colonie en plusieurs partis qui se déchiraient les uns et les autres. Les malheurs de la dernière guerre et l'abandon qui a suivi avaient réduit la colonie dans ce triste état qui était l'objet des gémissements d'un petit nombre de personnes sages et honnêtes, lesquelles attendaient patiemment le remède à tous ces maux. Il eut été plus facile de fonder une colonie nouvelle que de rétablir celle-ci.

Telle était la colonie qu'il nous était ordonné par le Mémoire du Roi de rendre tout à la fois, une colonie de force pour protéger notre commerce d'Asie, et une colonie de richesse pour la mettre en situation de payer à l'Etat les dépenses immenses qu'il s'obligeait de faire pour sa formation, son entretien et sa défense.

D'après ce Mémoire, j'avais formé un plan d'administration qui devait en remplir toutes les vues. Suivant ce plan nous devions commencer par rendre l'Isle de France une colonie de subsistance, par la raison que sans subsistance, point de force. Par la raison encore que suivant toutes les règles de la prudence, la position de l'Isle de France veut qu'en temps de guerre on tire les subsistances de son propre sol.

Les autres opérations relatives à ce premier objet du Mémoire du Roi de former une colonie de force étaient d'une exécution plus prompte, plus facile et toujours assurée, elles se réduisaient à fortifier l'île, à en rétablir les fortifications, et c'était la besogne de MM. les ingénieurs. Elles se réduisaient à former dans la colonie un arsenal formidable, à bâtir un corps de casernes capable de loger tous nos défenseurs. J'étais assuré de mes moyens : mais ces opérations dispendieuses eussent été inutiles sans la précaution d'assurer nos subsistances.

¹ C'est le 7 mars que Poivre et sa femme embarquent sur *le Dauphin* qui appareille le 8.

J'étais également certain de remplir le second objet du Mémoire du Roi en rendant l'Isle de France une colonie de richesse par l'introduction de la culture la plus précieuse qu'il n'y ait sur la terre, celle des épiceries fines. Les connaissances que j'avais acquises dans cette partie me donnaient toute certitude du succès de mes opérations pour rendre à l'Etat un service aussi important. Mais pour mettre dans notre marche l'ordre dicté par le bon sens, il fallait commencer par former une colonie de subsistance. Cette 1^{re} opération devait nous occuper essentiellement. Nous n'avions pas un instant à perdre par la raison qu'elle exigeait plus de temps, plus de suite, et que le moment de notre arrivée était favorable pour échauffer les esprits et les tourner vers l'agriculture.

Pour remplir les vues du gouvernement, cette agriculture devait avoir pour 1^{er} objet de mettre la colonie dans une telle abondance qu'elle put nourrir du seul produit de son sol les troupes et les escadres du Roi. Sa première action devait donc être dirigée vers l'agriculture des grains nourriciers et vers la multiplication et l'entretien des animaux de toute espèce, dont il fallait augmenter le nombre par des importations de l'île Madagascar. Il fallait tirer de la même île et de la côte d'Afrique des esclaves cultivateurs, par une distribution sage de ces esclaves et des troupeaux, récompenser les colons les plus laborieux et encourager tous les autres.

Pour établir sur la base la plus solide le genre d'agriculture nourricière, il fallait rétablir des mœurs simples, rapprocher tout ce qui était divisé, ne faire de la colonie entière qu'une seule famille de laboureurs, tourner d'abord tous les esprits vers la culture seule, renvoyer à un autre temps toute idée militaire, tout établissement de milice, autre que celui qui existait depuis M. de La Bourdonnais, toute espérance de grades, de grâces et de commandement, tout projet de commerce, pour ne laisser entrevoir à chaque individu de la colonie qu'un seul moyen de fortune, d'aisance et de considération, celui de la meilleure culture des terres.

Mon plan était de lier tellement toutes les opérations de l'administration qui m'étaient communes avec le chef militaire, qu'il en résultât un ensemble dont l'effet infaillible, fût d'inspirer une émulation générale pour l'agriculture seule.

Dès les premiers jours de mon arrivée à l'Isle de France, j'avais montré à M. le Commandant ce plan d'administration, conforme aux vues renfermées dans le Mémoire du Roi. Je l'avais soumis à son jugement, je ne pus savoir s'il l'approuvait, je sus encore moins s'il avait d'autres projets relatifs à ce principal objet.

Pour ne pas consumer un temps précieux dont la perte eut été irréparable, je commençai l'exécution de mon plan, je débutai par assembler la colonie et profitant de l'effet que produisait dans les esprits l'espèce de révolution qui s'opérait par l'arrivée de l'administration royale, je leur fis un discours dans lequel je leur développai clairement mon plan d'administration que je supposais commun aux deux chefs. Je leur inspirai de la confiance dans les vues du gouvernement, j'échauffai les esprits pour l'agriculture, et j'eus la satisfaction de voir la colonie entière montrer les dispositions les plus favorables.

Mes opérations subséquentes vinrent à l'appui de ce que j'avais avancé publiquement à la colonie assemblée. Je réglai le prix des grains de manière à encourager le cultivateur, je lui donnai les assurances du débouché de ses récoltes dans les magasins du Roi ; j'expédiai la flûte *La Garonne* à Madagascar pour commencer nos importations d'esclaves et de troupeaux. Bientôt après je réussis à réunir tout ce qui était divisé : la colonie sembla faire chaque jour un pas pour sortir de l'anéantissement où nous l'avions trouvée ; et dans l'exécution de mon plan, je rencontrais bien moins de difficulté que je n'en avais appréhendé.

Ce fut alors que M. le Commandant développa de son côté le plan qu'il avait formé. Ce plan embrassait deux objets ; le premier était de travailler efficacement à sa fortune, le second

était de venger sur moi l'outrage qu'il prétendait avoir reçu à Lorient par le déchargement de la flûte *la Garonne*.

Pour remplir la 1^{re} partie de son plan, M. le Comandant avait fait nommer avant son départ de France, pour chef des traites de Madagascar un ancien marchand du Canada, son ami. Par le moyen de ce chef des traites du Roi, il se fit apporter de Madagascar sur les flûtes de Sa Majesté, des esclaves et même des bœufs. Mais par cette opération il introduisit dans cette partie qui était notre ressource principale, pour parvenir à former une colonie de subsistances, des abus aussi ruineux pour le Roi que pour la colonie, et qui contrariaient directement l'exécution de mon plan d'administration.

Pour exécuter la seconde partie de son projet, M. le Commandant m'arrêta à chaque pas que je fis vers l'exécution des ordres du Roi. Il m'avait d'abord fait une querelle à l'occasion de mon discours à la colonie assemblée, il s'était efforcé d'en empêcher le bon effet, il m'avait contrarié sur le prix promis aux cultivateurs pour les différents grains de leurs récoltes. Il ne faisait pas une démarche auprès de moi, il ne me tenait pas un discours qui ne fut un piège étudié : son but était de m'induire à faire quelque faux pas, ou à me faire commettre quelque erreur préjudiciable au service, et capable de me faire tort. Il y employa toute la finesse et tout l'art dont il est capable. Conseils artificieux, insinuations indirectes, fausses paroles d'honneur, conventions simulées, fausses confidences, abus de ma franchise et de ma confiance, tout moyen lui parut permis pourvu qu'il le conduisit à son but de vengeance et à la réalisation de ses projets de fortune. En feignant dans le public de rendre justice à mon honnêteté et à mon travail, il ne négligea rien dans le particulier pour me susciter des ennemis et des contradicteurs. Il suggéra aux colons les plus honnêtes et qui me sont les plus attachés, des demandes indiscrettes, auxquelles il promit son consentement, bien persuadé que mes refus nécessités par le bien du service, me feraient autant d'ennemis que de demandeurs. Enfin il poussa l'artifice au point de se donner lui-même la peine de faire, par duplicata, un journal commun, soi-disant, d'administration, dont il me faisait signer à l'article de chaque jour un double ; il signait l'autre qu'il me remettait chaque jour ; j'y trouvais des faits altérés, ou malicieusement exposés. Sur le refus de signature, M. le Commandant avait la souplesse de convenir de son tort et de changer jusqu'à deux et trois fois, l'article du journal, dans l'espérance de me surprendre une autre fois. Le piège était grossier : je lui déclarai un jour que ce journal ne me paraissait autre chose qu'un piège qu'il me tendait. Il en convint dans un de ces moments où la franchise échappe, au sortir d'un grand repas ; et après un tel aveu, le journal commun cessa, mais je n'en fus pas moins entouré d'une multitude d'autres pièges, et harcelé de mille autres manières.

Le grand moyen que M. le Comandant employa pour l'exécution de son plan fut celui dont la réforme de la milice nationale lui fournit l'occasion.

Par un des articles du Mémoire du Roi qui nous servait d'instructions communes, il était recommandé à M. Dumas de tenter l'établissement des milices dans les deux colonies, et on lui avait remis pour lui servir de modèle, une copie des ordonnances faites pour un semblable établissement à la Martinique. On ignorait en France que les milices étaient établies dans les deux îles depuis M. de La Bourdonnais, et quelles l'étaient sur un très bon pied.

Pour un Commandant qui, pénétré des grandes vues renfermées dans le Mémoire du Roi, n'eût eu d'autre ambition que celle de bien servir Sa Majesté, en formant une colonie utile à l'Etat, il eût suffi dans le moment, de conserver ce qui était établi avec les petits changements que pouvait exiger la circonstance.

L'article de nos instructions qui lui recommandait de tenter l'établissement des milices, ne contenait qu'une vue accessoire au grand objet de notre mission ; cet accessoire, détaché de

l'ensemble des opérations qui devaient nous conduire à notre but principal, pouvait nous le faire manquer. C'est précisément la tournure que M. le Commandant donna à son opération, par son prétendu établissement des milices créées depuis plus de vingt cinq ans : il en fit l'objet principal de son administration, il lui donna une importance qui fit perdre de vue à la colonie entière, toute autre objet dans une île qui n'offrait encore que des pierres, des terres en friches et point de subsistance. Il ne nous fallait d'abord que des cultivateurs, nous n'avons eu bientôt que des soldats. C'est à MM. les Militaires, qui ont vu sur les lieux cette milice coloniale, à instruire le Gouvernement, sur ce qu'il peut en attendre pour la défense de l'île.

Lorsque je vis nos pauvres colons que j'avais encouragé à la culture de leurs terres, les abandonner de nouveau, pour courir après des plumets, des épauettes, des habits galonnés de gens d'armes, et des uniformes de toute espèce, je fis quelques représentations à M. le Commandant, non sur le fond de son opération, mais sur les abus infinis que j'y apercevais. Je savais parfaitement que dans une colonie, tout colon doit être soldat, et je l'avais dit en arrivant dans mon discours à la colonie assemblée : mais il était évident qu'une île pauvre, éloignée de la métropole, destinée à être le boulevard de nos possessions d'Asie, serait éternellement à charge et inutile à l'Etat, tant que ses habitants ne seraient que soldats. Il était encore évident que des soldats sans subsistance seraient inutiles, que des habitants soldats animés de l'esprit de parti et de discorde qu'on leur inspirait seraient en temps de guerre de mauvais défenseurs, et en temps de paix des ennemis destructeurs de la colonie.

Outre cet inconvénient affreux, qu'on eut dû au moins éviter, le bon sens nous dictait de commencer par procurer à la colonie l'abondance, par une excellente agriculture, de ne distraire sous aucun prétexte les colons de cet objet essentiel. Il était facile de prévoir que des colons parvenus à une grande aisance, jouissant sous un bon climat de tous les avantages que donne la liberté et la protection de nos lois civiles, s'attacheraient au sol de l'île et seraient un jour, plus ardent à défendre leur propriété que des habitants pauvres et misérables qui n'auraient rien à perdre au changement de maître.

Loin d'avoir égard à mes représentations, on en abusa en persuadant aux principaux officiers de la Milice, que j'étais opposé à cet établissement, l'ennemi de tout militaire, et surtout le leur. On ajouta à cette absurdité celle de débiter également et de faire croire que le Conseil supérieur était aussi ennemi de la Milice, quoiqu'il ignorât même ce qui se passa à ce sujet. Par ces insinuations artificieuses, on sema à pleines mains les tisons de la discorde, dans toute la colonie. Tout fut divisé de nouveau : l'établissement de la Milice devint une affaire de parti.

Au milieu de ce désordre, je ne perdais pas de vu mon plan d'administration et le grand objet de notre mission. J'arrêtai les progrès de la discorde autant qu'il dépendait de moi, je fis revenir quelques esprits, je ramenai les principaux colons à la culture de leurs terres, je ne cessai de parler agriculture, je distribuai les troupeaux importés de Madagascar, j'augmentai nos souches, j'engageai les habitants à semer la plus grande quantité de grains possible, par la promesse que je leur renouvelai de recevoir dans les magasins du Roi toutes leurs récoltes.

A la fin de l'année, je rendis compte au Ministre de mon plan d'administration, de mes opérations, pour l'exécution des ordres du Roi, et des contradictions que j'éprouvais.

La dépense des six derniers mois de cette année mille sept cent soixante sept n'a monté dans la colonie qu'à la somme de quatre cent trente six mille cinq cent soixante dix sept livres, quinze sols, trois deniers.

Dans cette dépense n'est pas compris celle faite en France pour achat et envoi des marchandises et munitions, pour armement des flûtes et transport des troupeaux, et autres passagers de tous états. Les états de ces dépenses n'ont jamais été envoyés à l'Isle de France.

* * *